



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle Emploi, Cohésion Sociale et Environnement

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme H. HENRY
Tel : 03.86.83.95.36
helene.henry@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2018-56

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires des 30 septembre et 7 octobre 2018 dans la commune de PAROY-SUR-THOLON

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR 2018-0047 du 13 juillet 2018 portant convocation des électeurs de la commune de PAROY-SUR-THOLON le 30 septembre 2018 (1^{er} tour) et le 7 octobre 2018 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2018/0373 en date du 04 septembre 2018, donnant délégation de signature à Monsieur Régis CASTRO, sous-préfet de Sens,

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour des élections municipales complémentaires des 30 septembre et 7 octobre 2018 dans la commune de PAROY-SUR-THOLON est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 13 septembre 2018
Le Sous-Préfet,



Régis CASTRO

Le sous-préfet de Sens et le maire de la commune de PAROY-SUR-THOLON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2018-56
du 13 septembre 2018**

**Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires dans la commune
de PAROY-SUR-THOLON**

Elections municipales complémentaires les 30 septembre et 1^{er} octobre 2018

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 6

- Madame Catherine LESAGE
- Monsieur Jean-Claude GRELARDON
- Madame Martine LALLEMENT née OLLIVIER